

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2837

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales et des crédits de paiements 2012

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2837**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales et des crédits de paiements 2012**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a choisi, depuis 2001, de mettre en œuvre ses projets d'investissement inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) avec le mode de gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La gestion en AP et CP est prévue par le code général des collectivités territoriales aux articles L 2311-3 et R 2311-9.

Depuis 2012, le financement des projets d'investissement se fait autour d'un référentiel de 29 programmes qui correspondent aux compétences de la Communauté urbaine et constituent le niveau de vote des AP.

Le montant des AP est révisé chaque année par l'adoption d'une délibération conjointe à celle du budget primitif.

Ainsi, le 9 janvier 2012, le Conseil de communauté a adopté le montant des AP révisées pour l'exercice 2012 avec une somme globale de 570 M€ en charge nette.

Aujourd'hui, il apparaît que des modifications relatives à la programmation des besoins de financements en AP et CP ouverts au titre du budget principal et du budget annexe du restaurant communautaire nécessitent l'adoption d'une décision modificative.

Il est également soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits de paiement ouverts par nature et par chapitre pour l'année 2012.

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

Autorisations de programme globales - budgets principal et annexe du restaurant communautaire

Cette décision modificative a pour objectif de prendre en compte principalement des recettes nouvelles dont l'inscription n'a pas pu être retenue lors de l'adoption du budget primitif en raison de leur caractère incertain à cette date.

Il s'agit de recettes nouvelles qui pourront être engagées en AP sur les projets Lyon 3° rue Garibaldi (+4,7 M€), Lyon 4° et 9° Pont Schuman (+0,3 M€) et est lyonnais - Accessibilité au site du Montout (+8,17 M€).

L'inscription des recettes en AP permet également d'inscrire des recettes nouvelles en crédit de paiement notamment au titre de l'année 2012 et d'équilibrer le budget principal avec une dépense équivalente de 888 180 €.

Cette dépense, également inscrite en AP et en CP, permettra d'augmenter la participation versée au budget annexe du restaurant communautaire et d'assurer, pour cette année, le règlement du solde des travaux de réfection.

En synthèse, les AP concernées par la décision modificative sont modifiées comme suit :

Budget principal				
Programmes	Sens	Voté au budget primitif 2012	Décision modificative 2012	Total après décision modificative
P06 - Aménagements urbains	Recette	42 830 600,00	578 339,00	43 408 939,00
P08 - Transports urbains	Dépense	18 844 977,00	888 180,00	19 733 157,00
P09 - Voirie, aménagement et entretien	Recette	5 644 573,00	13 170 000,00	18 814 573,00
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	Recette	14 400 357,00	110 000,00	14 510 357,00

Budget annexe du restaurant communautaire				
Programmes	Sens	Voté au budget primitif 2012	Décision modificative 2012	Total après décision modificative
P28 - Fonctionnement de l'institution	Dépense	83 050,00	25 581,00	108 631,00
P28 - Fonctionnement de l'institution	Recette	76 746,54	25 581,00	102 327,54

Conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, le document annexé à la présente délibération fait état, pour chaque budget concerné, des autorisations de programme modifiées, avec une répartition prévisionnelle par exercice de leurs crédits de paiement échéancés de 2012 à 2017.

Crédit de paiement 2012 - Budgets principal et annexe du restaurant communautaire - section d'investissement

Au budget principal, la décision modificative d'autorisation de programme globale génère une prévision supplémentaire 2012 de 2,526 M€ et porte à 787,589 M€ le montant du budget pour cette section.

2,526 M€ de recettes nouvelles sont attendues sur des opérations lancées dans le cadre d'aménagement urbain, de projets de voirie et d'ouvrages d'art. L'inscription correspondante est proposée au chapitre 13 "subvention d'investissement".

En dépenses, l'ajustement de la subvention du budget principal au budget annexe du restaurant communautaire peut être prise en charge pour un montant de 1,638 M€ (compte 204 "subvention d'équipement versée" en dépense du budget principal et chapitre 13 en recette du budget annexe). La subvention s'établit à 2,755 M€ avec cette proposition.

La programmation de travaux pour les opérations d'aménagement urbain peut faire l'objet d'une inscription supplémentaire de 0,888 M€.

Au budget annexe, l'opération en cours pour la réhabilitation du restaurant communautaire nécessite une nouvelle dépense de 0,111 M€ : 0,100 M€ pour l'achat de matériels culinaires et 0,011 M€ de mobiliers (chapitre 21).

Par ailleurs, une dotation supplémentaire de 1,527 M€ au chapitre 23 doit assurer le règlement des travaux de climatisation, de plomberie, de ventilation. Ce report sur l'exercice 2012 est le fait d'un retard du chantier lié à des impondérables, en particulier la découverte d'amiante.

En écritures d'ordre, 59 550 € ont été inscrits, en recettes comme en dépenses, pour la régularisation des avances sur marchés, montant porté par l'opération pour les "projets futurs à individualiser" ouverte au budget annexe du restaurant communautaire. Le besoin pour l'année 2012 serait de 85 131 € soit une augmentation de 25 581 € par rapport au budget primitif. Ces ajustements sont proposés au chapitre 041 "écritures patrimoniales", compte 238 "avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation" pour la recette et 2313 "construction" pour la dépense.

Au budget annexe du restaurant communautaire, la décision modificative génère une prévision supplémentaire 2012 de 1,664 M€ et porte à 2,905 M€ le montant du budget pour cette section ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Décide la mise à jour, par décisions modificatives, au titre de l'exercice 2012 :

- a) - des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération,
- b) - des autorisations de programme en dépenses, recettes et charge nette (APG) comme suit :

Budget principal	Dépenses	Recettes	Charge nette
P01 - Développement économique local	11 043 276	205 281	10 837 995
P02 - Rayonnement international	6 427 507	78 490	6 349 017
P03 - Enseignement supérieur et recherche	5 808 120	567 100	5 241 020
P04 - Tourisme	13 967	3 934	10 033
P06 - Aménagements urbains	74 429 504	43 408 939	31 020 565
P07 - Réserves foncières	33 264 400	12 500 000	20 764 400
P08 - Transports urbains	19 733 157	591 000	19 142 157
P09 - Voirie aménagement et entretien	238 683 485	18 814 573	219 868 912
P10 - Parcs de stationnement	27 078 502	5 900	27 072 602
P11 - Signalisation et accessibilité	4 592 460	117 000	4 475 460
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	74 375 193	14 510 357	59 864 836

P13 - Haltes fluviales	200 000	0	200 000
P14 - Soutien au logement social	68 500 000	31 968 000	36 532 000
P15 - Logement parc privé	4 388 803	0	4 388 803
P16 - Gens du voyage	218 000	28 000	190 000
P17 - Politique de la ville	10 935 390	150 000	10 785 390
P18 - Incendie et secours	2 200 000	0	2 200 000
P21 - Eaux pluviales ruissellement	12 822 030	1 000 000	11 822 030
P22 - Cimetières et crématoriums	558 668	157 326	401 342
P24 - Nettoyement	1 177 300	0	1 177 300
P25 - Déchets	11 107 682	727 840	10 379 842
P27 - Espaces naturels	1 398 700	290 000	1 108 700
P28 - Fonctionnement de l'institution	21 151 616	264 606	20 887 010
Total budget principal	630 107 760	131 460 846	498 646 914

Budget annexe des eaux	Dépenses	Recettes	Charge nette
P06 - Aménagements urbains	272 040	95 550	176 490
P08 - Transports urbains	232 207	84 786	147 421
P09 - Voirie, aménagement et entretien	4 044 974	1 254 046	2 790 928
P10 - Parcs de stationnement	364 164	113 328	250 836
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	5 666 429	1 694 858	3 971 571
P20 - Eau potable	21 775 174	8 197 467	13 577 707
P28 - Fonctionnement de l'institution	111 000	0	111 000
Total budget annexe des eaux	32 465 988	11 440 035	21 025 953

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses	Recettes	Charge nette
P06 - Aménagements urbains	1 177 200	0	1 177 200
P08 - Transports urbains	70 980	0	70 980
P09 - Voirie, aménagements et entretien	9 711 290	0	9 711 290
P17 - Politique de la ville	252 475	0	252 475
P19 - Assainissement	29 145 112	5 614 619	23 530 493

P21 - Eaux pluviales ruissellement	1 628 840	85 000	1 543 840
P28 - Fonctionnement de l'institution	1 108 550	51 000	1 057 550
Total budget annexe de l'assainissement	43 094 447	5 750 619	37 343 828

Budget annexe du restaurant communautaire	Dépenses	Recettes	Charge nette
P28 - Fonctionnement de l'institution	108 631	102 328	6 303

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.